



SESSION FLUVIALE

Examen le Vendredi 11 Décembre 2020

Tarif : **195€ ***

* Tarif TTC. Timbres fiscaux de 38€ en sus.

Tarif préférentiel pour les candidats ayant acquis leur Permis Côtier au sein de notre établissement.
La formule inclut les fournitures pédagogiques.

Tarif TTC en vigueur pour les candidats non titulaires de l'OC: Formation à 395€ + 108€ de timbres fiscaux.

CALENDRIER DES COURS

Pour tout renseignement complémentaire, contactez nous au 02.37.45.37.47

CHÂTEAUDUN

à l'auto-école Alain
6 Boulevard TOUTAIN

de 19h à 21h30

- Vendredi 20 Novembre
- Mercredi 25 Novembre
- Vendredi 27 Novembre
- Mercredi 02 Décembre
- Vendredi 04 Décembre
- Mercredi 09 Décembre

ou

LUISANT

à l'auto-école LUISANT-MAIRIE
9 Avenue de la RÉPUBLIQUE

de 8h à 12h

- Dimanche 22 Novembre
- Dimanche 29 Novembre
- Dimanche 06 Décembre

**Merci de vous munir du livre de code
lors de chaque cours**

CONSTITUTION DU DOSSIER POUR LE PERMIS FLUVIAL:

IMPÉRATIF : DOSSIER A DÉPOSER 15 JOURS AVANT LE DÉBUT DES COURS THÉORIQUES

- 5 Timbres postaux (en lettre prioritaire)
- 1 fiche d'inscription CERFA 14681-01 ([ici](#))
- 3 photos d'identité (Nom et prénom inscrits au dos)
- 1 Photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou passeport.
- 1 Certificat médical CERFA 14673-01 (rempli par votre médecin traitant) ([ici](#))
- 1 Timbre fiscal à 38€ (Achat en ligne ([ici](#)) ou chez un buraliste)
- 1 Timbre fiscal électronique à 70€ (si non détenteur d'un permis Côtier)
- L'original du permis Côtier (si déjà détenteur)
- 1 acompte de 70€
- 1 Chèque du solde de la formation, soit 125€ encaissé 10 jours avant l'examen

ATTENTION : En cas d'ajournement lors de l'examen théorique, il vous sera demandé 60€ pour les cours supplémentaires dispensés ainsi que 38€ de timbres fiscaux pour les frais de re-présentation.



PROGRAMME DE FORMATION

Permis plaisance option Eaux Intérieures

Le Permis Eaux intérieures est accessible dès 16 ans.

Depuis le 1er Mars 2011 ce permis vous permet d'utiliser une radio VHF ASN dans les eaux nationales.

➔ **EPREUVE THEORIQUE Au Centre des Examens de MAINVILLIERS**

Adresse : 78 Rue du Château d'Eau

QCM de 30 questions. 5 erreurs maximum.

Voici les thématiques abordées pour réussir son **permis plaisance option Eaux Intérieures** :

- ➔ les caractéristiques des voies et plans d'eau ;
- ➔ le fonctionnement des écluses gardées, automatiques ou manuelles ;
- ➔ le fonctionnement des barrages et les consignes de sécurité à observer ;
- ➔ les conditions de stationnement et d'amarrage ;
- ➔ la définition des termes en usage les plus courants utilisés par les plaisanciers ;
- ➔ le devoir de vigilance ;
- ➔ les règles de route et de stationnement ;
- ➔ la signalisation visuelle et sonore, la connaissance des règles de balisage des voies et plans d'eau navigables ;
- ➔ la signalisation des bateaux, les marques d'identification ;
- ➔ les dispositions particulières aux menues embarcations ;
- ➔ les notions essentielles sur l'organisation et les missions des services chargés des voies navigables, des visites et du contrôle ;
- ➔ les notions élémentaires sur les règlements particuliers de police ;
- ➔ la réglementation relative au titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur ;
- ➔ le nombre de personnes ou la charge embarquées ;
- ➔ la protection de l'environnement : l'entretien du navire, les rejets, la protection des berges, de la faune et de la flore ;
- ➔ connaissances élémentaires du service radiotéléphonique fluvial, de ses spécificités et du bon usage d'une station radioélectrique fonctionnant dans la gamme des ondes métriques (VHF) : réseaux du service radiotéléphonique fluvial, fréquences et voies ; code ATIS (Automatic Transmitter Identification System), réglementation spécifique ; communications liées à la détresse et à la sécurité, protection des fréquences de détresse